



## « le Délice du Chabat »

### **La Sainteté du Chabat**

**d'après le Gaon Rav Guershon Edelsetien chalita  
(Darké Hah'izouk)**

Au traité Chabat 150A le Talmud précise qu'on a le droit chabat de "penser – hirhour" à ses affaires le jour de Chabat, néanmoins le Choulh'an Arouh' O"H 306-6 stipule qu'au titre de Oneg Chabat il est une mitsva de ne pas du tout penser à ses affaires le jour de Chabat et considérer comme si tout son travail était achevé ( c'est-à-dire concevoir qu'on n'a plus rien à faire, il n'y a donc pas lieu de penser à son travail s'il est fini). Mon maître Rav Dessler zal disait que même une personne qui est en procès et attend le verdict du juge et ignore ce que celui-ci va décréter à son égard, une amende ou de la prison ou toute autre peine, il doit tout sortir de son esprit. Le jour de Chabat il faut isoler son esprit de tous les soucis et toute activité profane et ne penser qu'à des choses saintes.

Dans les prières de Chabat nous disons « véanh'ilénou achem élokénou béaava oubératson chabat kodchéh'a » - fais nous hériter ton saint Chabat, ce qui veut dire que nous prions que Chabat soit tel un héritage et par conséquent même après Chabat nous restons imprégnés de la sainteté du Chabat. Si tout au long de la semaine nous sommes imprimés de ce que nous avons acquis durant le Chabat alors le Chabat qui suit sera encore plus saint et nous bénéficions d'encore plus de sainteté etc. D'un Chabat à l'autre nous évoluons jusqu'à atteindre le summum de la sainteté, jusqu'à atteindre le niveau de la sainteté divine. L'homme ne doit pas

se laisser emporter par le yetser ara de la semaine et ainsi perdre ce qu'il a atteint durant le Chabat. Alors, pour celui qui fait face à son yetser ara, D'IEU l'aidera de ne pas tomber dans les filets du yetser ara. Pour que l'héritage du Chabat ne soit pas perdu l'homme intelligent use de toutes ses forces pour ne pas se laisser entraîner par son yetser ara. De toute évidence il n'est pas chose simple d'être à ce niveau de ne penser qu'à des choses saintes tout un jour mais on peut y arriver. Le Yesod Véchorech Haavoda au nom du Sefer Hatagin dit : si après 120 ans la néchama de l'homme se trouve dans le guéhinom, tous les vendredis on sort son âme du guéhinom depuis le moment où il acceptait Chabat lorsqu'il était sur terre. C'est-à-dire, le jour même de Chabat il n'ya point de guéhinom, celui-ci n'est pas fonctionnel le jour de Chabat, cependant si de son vivant l'homme fait rentrer Chabat tôt alors se sera l'heure où il sera épargné du guéhinom. Le H'afets H'aïm dans son livre Chem Olam chapitre 4 écrit : j'ai entendu au nom d'un Grand Maître que même l'heure de depuis laquelle il se prépare au Chabat lui est compté pour sortir du guéhinom. On peut dire encore que si depuis le début de la semaine on pense et se prépare au Chabat c'est autant de temps libéré du guéhinom.

(nb : tellement de délices découlent de ce discours ; Chabat c'est : l'échelle qui nous permet de monter très haut, en combattant le yetser ara, ce qui nous épargne le guéhinom...)



### 39 Travaux de Chabat

4. Mémaer – ramasser des végétaux du lieu de leur pousse. Il est interdit de ramasser des fruits, des légumes, des brindilles d'un champ, d'un jardin etc. Assembler des fleurs, des épis, des fruits et d'en faire des bouquets. Interdit d'écraser des fruits pour en faire un bloc. Les Sages ont interdit de ramasser le sel des salins. Interdit de ramasser des perles et de les enfiler.

### Démissionner en faveur du Chabat

L'histoire qui suit nous est livrée par le Rav Nissim Yaguen (Rapporté dans Emouna Chéléma) : une jeune fille est venue me voir au terme d'un séminaire me disant qu'elle est convaincue de la vérité de la Tora et qu'elle prend sur elle de pratiquer dorénavant toute la Tora. Excepté... Chabat. « Je ne peux pas me permettre d'arrêter de travailler Chabat je dois payer un crédit, je suis standardiste dans un hôtel et je gagne bien ma vie, si je ne travaille pas je vais me retrouver à la rue ». Le Rav lui répondit « dis à ton patron que tu ne viens plus travailler le jour de Chabat et s'il te licencie je m'engage à te rembourser ton crédit si tu t'engages à venir lire des Tehilim tous les jours ». La jeune fille accepta. Sortant du bureau du Rav elle appelle son patron et lui annonce qu'elle ne vient plus travailler le jour de Chabat. Sans surprise son patron lui annonce « tu es viré, tu ne respectes pas ton contrat, dehors !, et sans indemnité ». Sur ce, la jeune-fille appelle le Rav et lui dit « demain matin je viens dans votre kolel, mon patron m'a viré ». Le Rav accepte et lui donne rendez-vous pour demain. Le premier Chabat elle ne se rend pas au bureau ; mais, à 23h elle rappelle le Rav et lui dit : kvod harav, au final, demain matin je ne viens pas, je vous raconte ce qui s'est passé : le patron de l'hôtel m'a téléphoné et m'a dit qu'il n'a pas pu dormir toute la nuit, il avait des remords d'avoir viré une jeune fille qui décide de faire Chabat prétextant qu'il est marocain issu d'une

famille traditionaliste et que son acte est honteux. S'endormant son père lui vient en rêve et lui dit "tu es un nazi ! tu expulses de ton travail une jeune fille, qui plus est orpheline, parce qu'elle te dit qu'elle veut faire Chabat". Sur ce mon patron m'a annoncé qu'il me reprend pour le travail, que je ne travaillerais que cinq jours dans la semaine et qu'il m'augmentera mon salaire !

Rav Tsvi Neker conclut : D'IEU attend de nous que chaque Chabat soit vécu comme si c'était l'unique Chabat que nous vivions, avec toute l'intensité du bonheur et de la joie d'avoir la chance de faire Chabat.

(nb : certes le lecteur se dira, cette jeune fille a eu de la chance, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Je vais alors vous raconter une histoire personnelle, un jour je parle avec un élève qui malheureusement travaille le jour de Chabat. Je lui demande pourquoi il ne dit pas à son patron tout simplement qu'il est juif et qu'il ne peut pas venir travailler le jour de Chabat. Il me répondit qu'il est certain que son patron va le renvoyer et il ne peut pas se permettre de rester sans travail. J'insiste pour qu'au moins il essaie de parler franchement avec son patron. Il ne se sent pas. J'insiste. Il finit par accepter mais auquel cas son patron refuse il ne quittera pas son boulot. Je lui dis mais essaie donc va parler avec ton patron on verra après. Je ne suis pas du niveau du Rav Yaguen zal pour m'engager à lui donner un salaire mais je lui demande que tout au moins il essaie. Il accepte. Il parle avec son patron et lui explique que la Tora ne lui permet pas de travailler le "samedi". Le patron réfléchi quelques minutes et finit par lui dire "écoutez je comprends très bien vos convictions religieuses, ne venez plus travailler le samedi, cela ne me pose aucun problème". Voilà ce n'est pas compliqué... On ne travaille pas Chabat, Point. On démissionne, voilà ! Bénédiction à qui tente le pas. Merci de m'offrir vos témoignages [daatora@gmail.com](mailto:daatora@gmail.com))

**DONS ONEG CHABAT CEJ**  
**31 AVENUE HENRI BARBUSSE**  
**06100 NICE**

**Horaires Chabat Kodech Nice 5779-2018**  
**Vendredi 23 novembre-15 kislev entrée de Chabat 16h40**  
**\*pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage**  
**AVANT d'allumer\***  
**Samedi 24 novembre-16 kislev réciter chémâ avant 9h28**  
**sortie de Chabat 17h45, Rabénou Tam 17h54**